



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mil quinze, le vingt-quatre février**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Pierre-Michel BON-GLORO, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Thierry ENOUF, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie LE BARZIC

Procurations : Mme Betty GODIN en faveur de Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Thierry ENOUF en faveur de M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie GUERIN en faveur de Mme Simone MOUZANUIK.

Secrétaire : M. LAÏSSOUB Tony.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur LAÏSSOUB Tony est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 Janvier 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 2

Le compte-rendu du 20 Janvier 2015 est adopté à la majorité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

La commission s'est réunie le 26 janvier 2015 et a traité des points suivants :

- Réforme des rythmes scolaires et organisation du temps scolaire,
- Pavois à l'entrée de l'école et mise en place de la charte de la laïcité,
- Financement des temps d'activités périscolaires,

Monsieur MALAQUIN précise que le coût annuel des temps d'activités périscolaires est d'environ 30 000 euros (aides déduites). La commission s'est prononcée contre la participation des parents à ce financement.

Suite à des retours de parents d'élèves sur le fonctionnement de la cantine et plus particulièrement sur la discipline, Monsieur MALAQUIN fait un point sur le respect du règlement intérieur et de l'autorité. Les conseillers municipaux ont engagé un débat sur ce sujet et souhaitent le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission enseignement.

SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur MALAQUIN précise qu'un avis défavorable a été émis par le conseil municipal de la commune de Saint André sur Orne sur l'indemnité de Vice-Président.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Commission PLU

M. GLINEL indique que la prochaine réunion de la commission Plan local d'Urbanisme (PLU) se déroulera le mercredi 4 mars 2015 à 18 h en présence du cabinet AMENAGEO qui accompagne la commune dans l'élaboration de son PLU.

Projet d'école

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a fait une visite de l'école primaire de la commune le mercredi 28 janvier 2015. Cette réunion a été l'occasion de discuter des choix de site d'implantation du projet d'école et de préciser les besoins de la commune.

SMICTOM

Le budget du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) a été voté lors de l'Assemblée Générale du mercredi 18 février 2015. L'Assemblée Générale a voté une augmentation du budget par habitant afin notamment de renouveler le parc de véhicules vieillissant. Il est à préciser que le budget par habitant reste à un niveau assez bas par rapport à d'autres syndicats de taille et population similaires. Une communication est prévue à l'attention des habitants pour expliquer en détail ce budget.

Plateforme de compostage : suite à la réunion de la commission de sécurité du 12 février dernier, un avis favorable a validé définitivement le permis de construire. La plateforme devrait être opérationnelle avant la fin de l'année.

Plusieurs conseillers municipaux ont exprimé leurs regrets sur la disparition du service de ramassage des encombrants qui était assuré par le SMICTOM.

INFORMATION – COMMUNICATION

Monsieur METAIRIE précise qu'il a eu de bons retours de l'opération des messages diffusés sur les panneaux d'informations pour la Saint-Valentin. 26 administrés ont participé. Il y a eu une bonne couverture presse de l'opération (pages départementales de Ouest-France, article dans Liberté le Bonhomme Libre, micro-trottoir de France Bleu...).

Monsieur METAIRIE informe le conseil municipal des dysfonctionnements du panneau électronique d'information situé près de la mairie. Le prestataire qui avait été retenu par la commune en 2012 ne répond pas aux sollicitations et indique seulement que les panneaux ne sont plus garantis. M. METAIRIE est surpris de ne pas retrouver les contrats en mairie. Monsieur GASNIER, Conseiller Municipal, en charge de ce dossier lors du précédent mandat, étonné également, propose de reprendre contact avec le technico-commercial régional qui avait installé le panneau. Monsieur METAIRIE transmettra par mail les coordonnées pour faire avancer cette problématique.

La prochaine réunion de la commission se déroulera le vendredi 6 mars à 18h30.

Une prochaine édition d'un bulletin A3 « l'info en continu » sera distribuée à la mi-mars 2015.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Monsieur METAIRIE rappelle l'évènement sportif organisé par l'USSA14 badminton : la 5^{ème} édition de son tournoi national BADTWIN CHALLENGE les 18 et 19 avril 2015. Les organisateurs de ce tournoi ont toujours souhaité en faire un évènement sur les 3 communes (May-sur-Orne, St André sur Orne et St

Martin de Fontenay) en proposant de participer aux trophées de combativité remis par les communes. Le vote d'une subvention est demandé et accepté.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire la participation de la commune à la remise des trophées.

COMMISSION LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHEQUE

Madame DESMOUCEAUX informe le conseil municipal qu'une rencontre avec le référent de la Bibliothèque départementale de prêt s'est déroulée lundi 26 janvier dernier. Le référent a rappelé que la bibliothèque avait une vocation de service public et que c'était une bibliothèque municipale. Il recommande 10h d'ouverture au public en fonction des strates de population. Il a également été surpris de l'utilisation de la bibliothèque pour les cours de musique.

La commission qui s'est réunie le jeudi 12 février 2015 a engagé la discussion sur un projet d'ouverture au public plus large et de ses incidences en termes de fonctionnement. Une solution doit être trouvée pour la prochaine rentrée scolaire afin de ne pas risquer de perdre les financements du Conseil Général pour la bibliothèque.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUSIQUE ET DANSE

Au cours de la réunion du 29 janvier dernier, le syndicat a également engagé la réflexion sur la cohabitation entre la bibliothèque et l'école de musique. Il sera nécessaire de trouver une solution pour la rentrée de septembre et de réaliser une convention d'utilisation des locaux.

COMMISSION ANIMATION

La réunion du mercredi 18 février élargie au comité des fêtes a permis d'engager une réflexion sur l'organisation de la fête communale. Une prochaine réunion est prévue le lundi 9 mars à 19 h.

La commission s'est également réunie le jeudi 19 février avec à l'ordre du jour le bilan financier 2014, le projet de budget 2015, le calendrier des manifestations, les actions « seniors ». Deux points ont donné lieu à un débat :

- Maisons fleuries et maisons illuminées : non reconduction. Le budget attribué à ces deux actions servira aux nouveaux projets d'embellissement de la commune
- Actions seniors : compte tenu de l'augmentation importante du nombre de seniors, il est proposé, comme cela se pratique dans plusieurs communes, de repousser progressivement l'âge limite pour bénéficier des actions seniors, d'un an sur une période de cinq années. En 2015, l'âge limite sera de 66 ans pour arriver à 70 ans en 2019.

Le calendrier des manifestations sera annexé au présent compte rendu.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

Le syndicat s'est réuni le mardi 17 février 2015 avec le budget à l'ordre du jour.

La participation globale est identique mais le nombre d'habitants au dernier recensement légal ayant augmenté de 123 habitants, la participation par habitants baisse de 9.81 € à 9.71 €, et la participation de chaque commune varie compte tenu des chiffres publiés par l'INSEE.

Les élus ont profité de la présence de la Trésorière pour l'interroger sur la procédure de retrait de communes d'un syndicat.

Le sujet de la cession de terrains du syndicat au Conseil Général a également été abordé. Ce dossier est resté en suspens et l'acte administratif de cession des terrains n'a pas été pris. La Présidente du Syndicat a demandé une réunion avec la personne chargée du dossier au Conseil Général pour avoir plus de renseignements sur cette affaire avant de la présenter au vote.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-007 : modification de l'Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Madame le Maire rappelle des dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (lecture et diaporama) et précise qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2015-003 qui a autorisé le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 à hauteur de 7 607,41 € pour les dépenses suivantes :

- *Raccordement ERDF pour l'alimentation de la construction située route d'Harcourt*
- *Pose du coffret de branchement*
- *Caveaux "urne"*

Il est proposé d'ajouter les trois dépenses d'investissements suivantes qui ne peuvent attendre le vote du budget fixé au 31 mars 2015 :

- *Tondeuse autoportée Amazone* : 41 200.00 € TTC
- *Rideaux salle Revel* : 1 480.80 € TTC
- *Porte de la bibliothèque* : 672.09 €

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissements présentées à hauteur de 7 607.41 € + 43 352,89 € = 50 960.30 € (soit 12.55 % du montant budgétisé pour les dépenses d'investissement en 2014.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-008 : Requalification de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – animation enfance jeunesse »

Historique : Lors de la délibération du 20 novembre 2012, la CCVO avait décidé qu'étaient d'intérêt communautaire :

- *Les activités existantes d'animation des enfants au sein des accueils de loisirs*
- *Les activités pour les adolescents jusqu'à 17 ans révolus hors activités sportives et culturelles.*

Les locaux de jeunes sont ouverts sur les communes du lundi au samedi en période scolaire et pendant les vacances selon des horaires définis par site.

Avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs étaient organisés les petites vacances scolaires, les vacances d'été et les mercredis.

Or, le décret du 3 novembre 2014 a requalifié les activités loisirs du mercredi en activités périscolaires.

Considérant :

- Que les accueils de loisirs sont des lieux d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité ;
- Que les accueils de loisirs accueillent tous les enfants du territoire y compris ceux de Saint André sur Orne ;
- Qu'un travail d'harmonisation de ces accueils a été réalisé sur le territoire tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- Que ces accueils ont nécessité de la part de la collectivité et des prestataires des décisions en amont sur l'organisation et le financement ;
- Que l'application du décret du 3 novembre 2014 doit se faire dans un souci d'efficacité administrative et de simplification pour les organisateurs ;

Lors du Conseil Communautaire du 27 janvier dernier, la CCVO a proposé de requalifier ainsi la compétence Enfance/jeunesse en précisant que sont d'intérêt communautaire :

- Les activités d'animation des enfants au sein des accueils de loisirs existants pendant les petites vacances, les vacances d'été et les mercredis après-midi
- Les activités pour les adolescents jusqu'à 17 ans révolus, hors activités sportives ou culturelles.

Les membres du conseil communautaire ont voté à l'unanimité la modification des statuts, décision soumise à l'approbation des conseils municipaux de chaque commune.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité valide la modification de la rédaction de l'article 3 des compétences optionnelles « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et précise que sont d'intérêt communautaire :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels au-delà de 600 m² pour le bâtiment et de 15000 m² pour les terrains sportifs ou assimilés (article inchangé)
- les activités d'animation des enfants au sein des centres de loisirs existants, sur les communes de May sur Orne, Clinchamps sur Orne, Fontenay le Marmion, Laize la Ville et Saint Martin de Fontenay pendant les petites vacances, les vacances d'été et les mercredis après-midi.
- les activités pour les adolescents jusqu'à 17 ans révolus, hors activités sportives ou culturelles (article inchangé)

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE DE LA CCVO

LE PROJET EDUCATIF GLOBAL

En novembre 2012, la CCVO décide de prendre la compétence animation enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2013 en reprenant les conventions de fonctionnement existantes entre les communes et les partenaires c'est-à-dire :

- la ligue de l'enseignement pour les communes de Clinchamps sur Orne et Laize la Ville, Fontenay le Marmion et May sur Orne (accueil de loisirs et locaux ados)
- l'UNCMT pour l'accueil de loisirs de Saint Martin de Fontenay (convention avec Saint André sur Orne)
- l'AJM concernant le local ados de Saint Martin de Fontenay.

La CCVO se substituait aux communes. Les contrats arrivent à échéance le 30 juin 2015.

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014, la Commission Animation Enfance Jeunesse a présenté son Projet Educatif Global (document présentant les priorités de la CCVO dans l'accompagnement de la jeunesse dans le cadre de l'éducation populaire avec des actions innovantes et expérimentales).

En rédigeant sa politique enfance jeunesse, la CCVO s'inscrit dans une démarche de pilotage. Elle établit les orientations que les partenaires doivent mettre en œuvre auprès de leurs publics dans le respect de l'égalité et de l'accessibilité pour tous en uniformisant l'offre qualitative, quantitative et tarifaires des prestations et à travers les valeurs fondamentales de l'éducation populaire.

L'APPEL A PROJET

Dans le cadre des orientations définies dans son Projet de Territoire, la CCVO a mis en place sa politique enfance jeunesse en rédigeant son Projet Educatif Global. Pour sa mise en œuvre, la CCVO a lancé un appel à projet pour favoriser des actions pertinentes et innovantes en matière d'éducation populaire. Réponse entre le 2 février et le 2 avril 2015.

Le contrat sera conclu du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 ET 29 MARS 2015 – CALENDRIER DES PERMANENCES

Madame le Maire rappelle l'importance pour les membres du conseil municipal d'assurer des permanences lors des prochaines élections départementales.

Un tableau a été constitué en cours de conseil et sera transmis aux intéressés dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS DIVERSES

- Déclaration de déscolarisation : une déclaration a été présentée pour un enfant scolarisé précédemment au Cours du Sacré Cœur en classe de 3ème. Cet enfant suivra les cours par correspondance ;
- Assemblée Générale du Comité de Jumelage Franco-Allemand du 30 janvier 2015 avec la démission de la présidente et de la secrétaire. Trois membres du bureau désirent continuer et il a été fait appel aux candidatures pour intégrer le Conseil d'Administration. Parmi les nouveaux entrants, Aurélien Becquet, jeune ambassadeur de l'OFAJ ;
- Comité de Jumelage franco-allemand : une réunion est prévue à Saint André sur Orne le 10 mars pour préparer le séjour des jeunes allemands qui séjourneront sur nos communes du 24 au 28 août. L'organisation de cet échange est prise en charge par les commissions municipales jeunesse en collaboration avec les locaux ados et les membres du conseil d'administration du CJFA
- Cirque Francesco CORBINI : Il s'installera sur la commune semaine 19 avec une arrivée le 4 mai et un départ le 11 mai. Il présentera 4 spectacles (6,8, 9 et 10 mai)
- Syndicat d'assainissement - transfert de la compétence du contrôle du SPANC : délibération du CM de May sur Orne accordant le transfert de la compétence SPANC au syndicat SIAVALOR
- Information de la Préfecture du Calvados : Communiqué de presse concernant le démarchage à domicile pour la réalisation de travaux liés à l'habitat
- Communauté de communes de la Vallée de l'Orne : dans le cadre de la réforme territoriale et de l'augmentation du seuil à 20 000 habitants pour la CDC, des contacts ont été pris avec les Communautés de Communes du Cingal et d'Evrecy Orne Odon
- Débat Huis clos sur la gestion du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Annexe 1 : CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| Manifestations | Dates retenues | Salle |
|---|--|----------------------------------|
| Accueil des nouveaux habitants | Vendredi 10 avril 2015 à 18 h 30 | Mairie - Salle du Conseil |
| Fête communale Cérémonies officielles | Dimanche 7 juin 2015 à partir de 10 h | Préau de l'école : vin d'honneur |
| Fête des mères/Fête des pères | Vendredi 12 juin 2015 à 18 h 30 | Salle Joseph Revel |
| Commémoration Libération St Martin de Fontenay | Dimanche 26 juillet 2015 à 11 h | Site de Cindais |
| Repas de seniors | Dimanche 29 novembre 2015 | Grande Salle du Coisel |
| Arbre de Noël | Dimanche 13 décembre 2015 | Grande Salle du Coisel |
| Colis des seniors | à fixer ultérieurement | Mairie - Salle du Conseil |